

Novembre 2008

Pétition pour l'obtention de la prime d'attraction et de rétention pour le personnel technicien et professionnel des services de santé et de services sociaux du Grand-Nord

- Attendu les conditions de vie difficiles et les privations dans lesquelles nous travaillons à tous les jours pour assurer un minimum de services de qualité aux populations inuit et cris qui peuplent cette vaste région;
- Attendu la grave pénurie de main-d'œuvre en santé et en services sociaux qui affecte le Grand-Nord et l'absence de mesures d'attraction et de rétention pour contrer ce manque d'effectifs;
- Attendu la charge de travail et le niveau de responsabilités que nous devons assumer en travaillant en région éloignée, alimentés par un manque flagrant d'effectifs, les démissions et les absences maladie;
- Attendu la prime d'attraction et de rétention versée depuis le printemps 2000 aux infirmières et infirmiers qui travaillent dans le Grand-Nord, prime variant entre 14 000 \$ et 17 000 \$ par an;
- Attendu que nous vivons dans le même environnement et avec les mêmes contraintes que nos collègues infirmières;
- Attendu les multiples démarches et représentations effectuées par la FSSS-CSN et ses syndicats affiliés depuis avril 2000 dans le but d'obtenir le versement de cette prime, en vain;
- Attendu le manque de considération et de reconnaissance du gouvernement du Québec à notre endroit se traduisant par un refus de nous verser cette prime, le sentiment d'injustice que cette situation génère chez les techniciens et professionnels, et la démotivation qui les habite;
- Attendu la lettre d'entente n° 31 des *dispositions nationales sur les conditions de travail* sur les mesures d'attraction et de rétention du personnel technicien et professionnel;

Nous, techniciennes, techniciens et professionnel-les des services de santé et services sociaux du Grand-Nord, réclamons le versement immédiat de la prime de rétention et d'attraction équivalente à celle versée au personnel infirmier depuis plus de huit ans.

<i>NOM</i> (en lettres moulées)	<i>ADRESSE</i>	<i>SIGNATURE</i> (manuscrite)
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		
21.		
22.		
23.		
24.		
25.		

Prière de retourner cette pétition au comité de négociation de la FSSS-CSN avant le 28 novembre 2008 par fax (514 5982223) ou à l'adresse suivante : FSSS-CSN, 1601 avenue De Lorimier, Montréal, Québec, H2K 4M5 ou par courriel (comite.nego@fsss.qc.ca).